

Pendant que nous en sommes à la question du chômage, me sera-t-il permis de faire quelques observations? Pour ce qui est du chômage, il s'est plu à répéter comment lui et ses honorables amis régleraient ce problème, et l'ont déjà résolu. Or, voici ce que dit le compte rendu.

L'hon. M. Martin: Restons-en à la question.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, plus le combat s'échauffe et plus l'enjeu est disputé, plus la peur a d'emprise sur les combattants. L'honorable député ne veut pas que les chiffres soient portés au compte rendu. En juin 1936, le chiffre du chômage était de 12.8 p. 100; en juin 1937, il était de 9.1 p. 100...

L'hon. M. Martin: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Si nous allons avoir un débat général sur le chômage, nous ne demandons qu'à le commencer tout de suite. Ce que nous discutons en ce moment, c'est la question de savoir si le Parlement aura l'occasion, avant qu'on fasse des changements si changements il doit y avoir, de discuter les recommandations formulées à ce sujet. Voilà la question. Il ne s'agit pas de savoir combien il y avait de chômeurs à l'époque de la naissance du premier ministre. Ce que nous discutons en ce moment, c'est uniquement cette question, et je vous demanderais de le rappeler à l'attention du premier ministre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, je me rends compte que cela est pénible pour l'honorable député jusqu'au fond de l'âme, mais je veux consigner les faits au compte rendu, car j'ai entendu répéter cela maintes et maintes fois.

M. le président: A l'ordre! Je croyais que le premier ministre répondait à la question de Règlement soulevée par le député d'Essex-Est. Je dois dire qu'il avait été convenu que la question du rapport sur les méthodes d'évaluation du chômage pourrait être discutée à l'occasion du présent crédit, mais ce n'était là qu'une entente. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de discuter ici toute la question du chômage, car ce serait ouvrir la porte à un débat très général, trop général pour les termes de l'accord en vertu duquel la présente question est actuellement discutée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, j'aurais cru que l'honorable député, voulant les vrais chiffres, se serait réjoui de cette comparaison, mais vu qu'il n'aime pas à entendre parler de la question, ce qui est compréhensible, je vais immédiatement y renoncer et passer au mois de juin 1960.

Personne, j'en suis sûr, ne voudrait, sur le chômage, des chiffres qui ne représenteraient pas la vérité. D'après les propres paroles prononcées l'autre jour par l'honorable député, je pourrais montrer à quel point les chiffres du S.N.P. sont erronés, mais ce sont les chiffres qu'il utilise habituellement quand il veut montrer combien il y a de chômage.

Je conclus,—à condition que l'honorable député veuille une conclusion,—en disant que rien ne préoccupe davantage le gouvernement que la question du chômage que tous déplorent. Aujourd'hui, nous avons quelque 200,000 personnes de plus que l'an dernier qui travaillent. En 1957, nous avions au total 5,834,000 personnes qui travaillaient. Nous en avons aujourd'hui 6,154,000, c'est-à-dire 320,000 de plus. Ces chiffres, cependant, n'aident pas l'homme qui chôme, et c'est le problème que nous avons à résoudre.

Après avoir entendu les honorables vis-à-vis nous dire à quel point la situation était différente lorsqu'ils étaient au pouvoir, je m'étonne qu'ils attachent soudain une telle importance au Règlement lorsque je veux rétablir les faits. Permettez-moi de signaler qu'avec une économie industrielle en plein essor, au Canada comme aux États-Unis, nous nous trouvons dans une situation paradoxale où il y a du chômage. Lorsque les honorables vis-à-vis essaient de faire croire aux Canadiens que notre pays se trouve dans une situation différente de celle des autres nations, je me permets de leur signaler que pour les mois de juin et juillet la proportion du chômage au Canada, d'après le Bureau fédéral de la statistique, était de 4.6 p. 100, alors que le chiffre correspondant du chômage aux États-Unis était de 5.5 p. 100.

L'hon. M. Martin: Cet énoncé est inexact.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je préfère la statistique du Bureau à celle qui provient du cerveau de l'honorable député d'Essex-Est, car il produit les données statistiques qui lui paraissent les plus propres à servir ses fins pour le moment. J'ai accepté la base qu'il a lui-même établie l'autre jour. Je n'ai pas contesté sa thèse, parce que je savais samedi, lorsqu'il a contesté la valeur de mes chiffres, que, tôt ou tard, sa propre thèse lui donnerait tort, et c'est arrivé beaucoup plus tôt que je m'y attendais.

Qu'on me permette de terminer par ces paroles. Si nous estimons, à la suite de l'examen des recommandations de ce comité que, soit dit en passant, l'opposition voulait qu'on établisse, qu'il est nécessaire de les mettre en vigueur avant la prochaine session du Parlement, nous le ferons, puisque l'honorable député d'Essex-Est a bien franchement